

# RÉDUISEZ OU RECYCLEZ VOS DÉCHETS UN BON MOYEN DE FAIRE DES ÉCONOMIES



« TROP SOUVENT, LES ENTREPRISES MÉCONNAISSENT CE QUE LEUR COÛTENT LEURS DÉCHETS. »

Elles ne sont qu'1 sur 2 à connaître le coût externe de gestion de leurs déchets (correspondant à la facture du prestataire privé ou du service public) et 9 sur 10 ignorent le **coût complet de leurs déchets**<sup>1</sup> composé de ce coût de gestion externe et :

↳ **du coût interne de gestion des déchets par l'entreprise : tri, manutention...**

↳ **du coût interne de production des déchets par l'entreprise : coûts des matières, emballages et produits qui sont devenus des déchets.**

Ce coût de production des déchets est pourtant le coût principal, la facture de gestion de déchets représentant moins de 7% du coût complet des déchets<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Enquête sur le coût des déchets des entreprises, ADEME, 2010

<sup>2</sup> Données issues de l'étude « 10 Entreprises témoins calculent le coût complet de leurs déchets », 2013

I

## Produire mieux avec moins et recycler plus

En tant qu'entreprise, vous êtes responsable de la gestion de vos déchets jusqu'à leur traitement ou valorisation finale, mais il est bien plus profitable d'agir à la source, avant que le déchet ne soit produit.

La réduction à la source est la démarche qui permet de réduire les coûts externes (factures des prestataires), mais aussi les coûts internes (coûts de production des déchets et de leur manipulation en interne). Travailler uniquement sur le tri et la gestion est certes important, mais n'influe que sur les coûts externes.

Il faut donc comprendre d'où viennent les déchets, pourquoi ils sont produits, en quelle quantité, afin de trouver des solutions pour les réduire ou tout simplement éviter leur production et ainsi utiliser les matières premières de façon plus efficace. Cette démarche s'applique dès la conception des produits, le choix des processus et les achats, sur toute la chaîne de production. Puis, pour les déchets restants, il faut instaurer le tri et rechercher des filières de valorisation.

En plus de gains économiques, cette démarche permet de valoriser l'image de votre entreprise à l'externe et de fédérer les salariés autour d'un projet bien compris et bien accepté.

De même, dans le cas de la construction / réhabilitation / déconstruction d'un bâtiment, pensez au devenir des déchets de chantier le plus tôt possible. En tant que commanditaire, vous pouvez demander à l'entreprise qui réalise les travaux de réduire la production de déchets et de les valoriser au maximum.



Dans tous les cas, demandez à ce que l'organisation de la gestion et du suivi du devenir des déchets vous soit précisée par l'entreprise du bâtiment.

Les cours des matières premières augmentent, les tarifs de gestion des déchets aussi. Produire mieux avec moins de matières et d'emballages, moins de pertes et plus de recyclage, est donc de plus en plus rentable.

2

## Comment agir ?

Une entreprise souhaitant améliorer sa démarche sur les déchets et l'utilisation efficiente des ressources a besoin :

- d'informations sur ses déchets et les moyens de les réduire ou de les recycler pour orienter son action,
- de méthode pour construire, suivre et faire évoluer ses actions de réduction et de gestion des déchets à long terme.

3

## L'offre de l'ADEME répond à vos besoins

Consciente de la nécessité d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction et de gestion des déchets, l'ADEME propose :

- Une boîte à outils pour réduire le coût des déchets, disponible sur le site Internet [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) rubrique «Entreprises et monde agricole / Réduire mes impacts / Réduire le coût de mes déchets».

Cette boîte à outils donne des informations pratiques sur les déchets (prestataires...) et est une aide pour la réalisation d'un état des lieux et pour la définition et mise en place d'un plan d'actions.

- Des exemples de gains économiques liés aux bonnes pratiques de réduction et gestion de déchets et de calculs de coûts complets de déchets en entreprise, montrant le véritable enjeu financier de la problématique

[http://multimedia.ademe.fr/catalogues/fiches-entreprises/Intro\\_v4.pdf](http://multimedia.ademe.fr/catalogues/fiches-entreprises/Intro_v4.pdf)

[http://multimedia.ademe.fr/catalogues/cout\\_complet\\_dechets/ADEME\\_Couts\\_complets\\_Fiche\\_chapeau.pdf](http://multimedia.ademe.fr/catalogues/cout_complet_dechets/ADEME_Couts_complets_Fiche_chapeau.pdf)

- Des outils méthodologiques : dans la médiathèque <http://www.ademe.fr/mediatheque> et sur le site <http://optigede.ademe.fr/prevention-dechets-entreprises>

- Des outils spécifiques pour les entreprises productrices de déchets organiques, pour les réduire et les valoriser :

<http://www.optigede.ademe.fr/outils-gros-producteurs-dechets-organiques>

- Des outils pour les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrages, sur la réduction des déchets de chantier



La collection repères est composée des synthèses des rapports annuels des différentes filières déchets à responsabilité élargie du producteur (REP), par exemple : piles et accumulateurs, déchets des activités de soins à risques infectieux, automobiles, équipements électriques et électroniques...

(<http://www.optigede.ademe.fr/dechets-batiment>)

et sur leur tri et leur valorisation

(<http://www.optigede.ademe.fr/tri-sur-les-chantiers>)

- Un espace dédié à l'information des entreprises sur le site de la campagne nationale «Réduisons nos déchets, ça déborde»

<http://www.reduisonsnosdechets.fr/entreprises>

- Une « newsletter » sur l'actualité des filières à responsabilité élargie du producteur et le recyclage, abonnement gratuit à [echodesfilieres@ademe.fr](mailto:echodesfilieres@ademe.fr)

<http://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>

- Des aides financières destinées à recourir aux conseils d'experts extérieurs (aide à la décision), réaliser des travaux de recherche et développement ou des investissements.

- Du conseil grâce à un réseau de chargés de mission qu'elle soutient dans les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et les organisations professionnelles.

Retrouvez toutes les informations concernant l'offre ADEME sur :

[www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole](http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole)

ou contactez votre direction régionale [www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe](http://www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe)

